

Produit: **CLARCEL FLO / RANDALITE / RANDAFIL**

Page: 1 / 6

Numéro de FDS: 890209-002 (Version 2.1)

Date 22.12.2011 (Annule et remplace : 30.11.2011)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Fiche de Données de Sécurité générique

Nom de la substance: CLARCEL FLO / RANDALITE / RANDAFIL

Numéro d'Enregistrement REACH: Selon les annexes IV et V du règlement REACH, la substance n'est pas soumise à enregistrement.

Grades : CLARCEL FLO : 1, 2, 5, 2 A, L, LL, M, MA, OENO, R, SP, TR, TTR, RANDALITE : W3, W4, W5, W6, W7, W9, W12, W19, W19 HP, W24, W28, W32, W32 HP, RANDAFIL : S3, S5

Utilisation de la substance/du mélange : Adjuvant de filtration pour industries agroalimentaires, chimiques et pharmaceutiques., Charge minérale

Identification de la société/entreprise:

Fournisseur

CHEMVIROn France SAS
15 avenue Edouard Belin
92500 RUEIL-MALMAISON
FRANCE
Téléphone: 01 81 93 41 01
Télécopie: 01 41 29 17 34
<http://www.chemviron.eu>

sds@calgoncarbon.com

Numéro d'appel d'urgence

+33 1 81 93 41 49

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008):

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du Règlement (CE) No 1272/2008.

Classification (Directive 67/548/CEE):

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 67/548/CEE.

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Cette substance ne nécessite pas d'étiquetage.

Autres dangers:

Effets sur l'environnement:

En l'état, ce produit ne présente aucun risque spécifique pour l'environnement.

Dangers physico-chimiques:

Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique de la substance¹: Perlite expansée.

Nom de la substance :

Nom Chimique ¹ & Numéro d'Enregistrement REACH ²	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification Directive 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) No 1272/2008
Perlite expansée	–	93763-70-3	100 %	Substance VLE	

Impuretés contribuant aux dangers :

Nom Chimique ¹	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification Directive 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) No 1272/2008
quartz (SiO ₂)	238-878-4	14808-60-7	< 1 %	Substance VLE	
Silice cristalline fraction respirable < 10µm	—		< 1 %	Xn; R48/20	STOT RE 1 (Inhalation); H372

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition
Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires, Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés:

Conseils généraux:

Enlever les vêtements souillés, les broser puis les soumettre à un lavage particulier.

Inhalation:

Eloigner le sujet de la zone contaminée, faire respirer de l'air frais. Faire moucher. En cas de troubles persistants : Consulter un médecin. Si forte inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre, lui faire rincer abondamment la gorge avec de l'eau potable.

Contact avec la peau:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux:

Lavage immédiat et abondant à l'eau en écartant bien les paupières pendant au moins 15 minutes Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. En cas de troubles : Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Produit non combustible., Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Dangers spécifiques: Pas de données disponibles.

Conseils aux pompiers:

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter l'écrasement du produit, la formation et la diffusion de poussières dans l'atmosphère. Appareil de protection respiratoire normalisé et lunettes recommandés.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Élimination: Voir chapitre 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Prévoir matériel ou méthode de déchargement et de manipulation antipoussières.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Appareil de protection respiratoire normalisé et lunettes recommandés. Eviter l'écrasement du produit, la formation et la diffusion de poussières dans l'atmosphère.

Mesures d'hygiène:

Veiller à une ventilation adéquate. Voir rubrique 4.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Matériel d'emballage:

Recommandé: Aluminium pour camion citerne., Sacs en papier, Big-bags en polypropylène

Utilisation(s) particulière(s) (Utilisation finale): Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMETRES DE CONTROLE:

Valeurs limites d'exposition (poussières)

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	-	5	Fraction alvéolaire. Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	01 2008	VME	-	10	Fraction inhalable. Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)	2008	TWA	-	10	Particules inhalables.
ACGIH (US)	2008	TWA	-	3	Poussières alvéolaires.

Dose dérivée sans effet (DNEL): Pas de données disponibles.

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Pas de données disponibles.

CONTROLES DE L'EXPOSITION:

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: Appareil respiratoire normalisé recommandé.
Protection des mains: Gants imperméables
Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à protection intégrale, Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:

État physique (20°C): solide
Forme: poudre
Couleur: blanc
Odeur: Aucun(e).
Seuil olfactif: Non pertinent
pH: Concentration 10 %, pH 6,5 - 10, Dans l'eau selon la qualité.
Point/intervalle de fusion : > 1.000 °C
Point/intervalle d'ébullition: Pas de données disponibles.
Point d'éclair: non applicable
Taux d'évaporation: Pas de données disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz): Pas de données disponibles.
Pression de vapeur: Pas de données disponibles.
Masse volumique de la vapeur: Pas de données disponibles.
Densité: Pas de données disponibles.
Masse volumique apparente: divers, selon la qualité.
Hydrosolubilité: Négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau: Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammabilité: Pas de données disponibles.

Température de décomposition:	Pas de données disponibles.
Viscosité:	Pas de données disponibles.
Propriétés explosives:	Pas de données disponibles.
Propriétés comburantes:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité & Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter:

Pas de données disponibles.

Produits de décomposition dangereux:

Pas de données disponibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau: Pas de données disponibles.

Contact avec les yeux: Irritation due aux poussières.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation: Pas de données disponibles.

Contact avec la peau: Pas de données disponibles.

Effets CMR :

Mutagénicité: Pas de données disponibles.

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique :

Inhalation: Irritation transitoire possible des voies respiratoires. (Effet mécanique des poussières)

Exposition répétée: Pas de données disponibles.

Danger par aspiration: Pas de données disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique: Pas d'effet néfaste connu sur l'environnement aquatique. Ne pas rejeter massivement dans le milieu naturel ou les eaux.

Toxicité aiguë

Micro-organismes: Pas de données disponibles.

Persistance et dégradabilité:	Pas de données disponibles.
Potentiel de bioaccumulation :	Pas de données disponibles.
Mobilité dans le sol :	Pas de données disponibles.
Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Pas de données disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets:

Élimination du produit: Si produit pur : mise en décharge autorisée. Si produit souillé (gâteau de filtration) : techniques d'élimination diverses selon la nature du gâteau. En accord avec les réglementations locales et nationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Substances dangereuses	Arrêté du 20.04.1994 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 décembre 2009.
Installations classées	Loi n° 76-663 du 19.7.76 et circulaire du 17-7-78
Déchets	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels- Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

INVENTAIRES:

EINECS:	Conforme
TSCA:	Conforme
AICS:	Conforme
DSL:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
ENCS (JP):	Non conforme
KECI (KR):	Conforme
PICCS (PH):	Conforme
IECSC (CN):	Conforme
NZIOC:	Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R, H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves sur les organes en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)
LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)
bw : Poids du corps
food : dans la nourriture
dw : Poids sec
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la norme internationale ISO 11014-1. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).
